

# PLAGIAT, FRAUDE ET TRICHERIE

## PLAGIER, FRAUDER OU TRICHER, C'EST NOTAMMENT :

- Copier, fournir ou recevoir volontairement de l'information lors d'un examen ;
- Reproduire en tout ou en partie le travail d'une autre personne sans y faire expressément référence ;
- Remettre un travail ou une évaluation qui ne vient pas de moi, en tout ou en partie ;
- Obtenir, posséder, diffuser ou utiliser frauduleusement des questions ou des réponses d'examen ;
- Falsifier les résultats de travaux ou d'examens.<sup>1</sup>

## EST-CE QUE JE PLAGIE, FRAUDE OU TRICHE SI :

### ATTENTION

Utiliser l'intelligence artificielle peut occasionner du plagiat, de la fraude ou de la tricherie. Prendre le temps de bien lire les consignes et de comprendre les règles méthodologiques sont des stratégies pouvant permettre d'éviter le plagiat.

- J'utilise l'intelligence artificielle pour reformuler ou paraphraser un texte existant sans citer la source ? **OUI**
- J'incorpore dans un travail de mon cru des passages rédigés par l'IA ? **OUI**
- J'utilise l'IA pour préparer un exposé oral et je récite certains passages lors de la présentation ? **OUI**
- J'incorpore dans un travail des éléments générés par l'IA (code informatique, chiffrier, image, vidéo, etc.) sans les identifier ? **OUI**

## QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES D'ÊTRE RECONNU À PLAGIER ?

Est-ce qu'il s'agit d'un **PREMIER** manquement ?

..... **OUI** .....

0 % à l'évaluation<sup>2</sup>

Est-ce qu'il s'agit d'un **DEUXIÈME** manquement ?

..... **OUI** .....

0 % à l'évaluation et échec dans le cours concerné.

Est-ce qu'il s'agit d'un **TROISIÈME** manquement ?

..... **OUI** .....

0 % à l'évaluation, échec au cours et autres sanctions pouvant aller jusqu'au renvoi du Cégep.

► **TU TE DEMANDES SI CE QUE TU FAIS, C'EST DU PLAGIAT ? PARLE À TON PROF !**

<sup>1</sup> Politique d'évaluation des apprentissages du Cégep (PEA)

<sup>2</sup> D'autres sanctions pourraient être envisagées selon la gravité des actions posées.

Dans certaines situations exceptionnelles, des mesures peuvent s'appliquer, voir à ce propos l'annexe à la PEA.